



Conseil communal d'Arzier - Le Muids

Rapport de la commission ad-hoc relatif au:

Préavis n° 6 / 2017 – Demande de Crédit de CHF 1'970'000.—TTC concernant le remplacement des collecteurs EU/EC et des conduites ESP du secteur chemin Prés-du-Marguiller – chemin Prés-de-la-Forge

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 14 juin 2017 avec Mme la Municipale Elvira Rölli, accompagnée de M. Georges Sublet pour l'assister sur les aspects techniques. La commission a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Mme Rölli et M. Sublet pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission ad-hoc, nous nous sommes limités à examiner les questions et les enjeux d'opportunité de l'investissement et la pertinence des choix de la Municipalité. Les questions liées à l'aspect financier et leurs impacts sur les finances communales relèvent de la commission des finances, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

La commune d'Arzier - Le Muids a fortement investi pour mettre son réseau EC/EU en conformité et ce depuis près de dix ans (les deux dernières législatures). Le préavis soumis au Conseil communal participe à cet effort. Il reste néanmoins de nombreuses zones à mettre en séparatif dans les années à venir. Il est impératif de réduire le volume des eaux claires qui se déversent dans les eaux usées pour des questions d'épuration. Pour l'instant, la commune d'Arzier – Le Muids a échappé au paiement de pénalités à l'APEC. Cette situation devrait perdurer si les travaux du plan d'investissement 2016 – 2021 sont effectivement réalisés. Dans le cas inverse, des pénalités pourraient être facturées à notre commune.

Les priorités des réfections sont fixées par la Municipalité en fonction de la vétusté des conduites et des risques de ruptures ou de fuites.

Ces travaux très importants devront être effectués sur une longue période (plus d'une année de travaux pour ce préavis). La commission est d'avis que ces travaux sont absolument nécessaires au vu de la vétusté des conduites, du risque de pollution et de pénalités pour la commune.

Pour ce qui concerne les conduites ESP, il paraît logique à la commission d'effectuer les changements de ces conduites (passage d'une conduite de diamètre 100mm à 160mm) en profitant des travaux qui seront effectués pour les EC/EU.

La Romande Energie et Swisscom vont également profiter des fouilles pour effectuer des améliorations de leurs réseaux (principalement la Romande) qui profiteront aux habitants des deux chemins.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, discuté avec Mme la Municipale Elvira Rölli, examiné et débattu, la commission ad-hoc propose au Conseil Communal à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis n° 6 / 2017 tel que présenté.

Arzier - Le Muids, le 14 juin 2017

Pour la Commission ad-hoc :

Natacha Ruffet

Luigi Crispoldi

Patrick Koenig

Christelle Trombini

Excusé

Excusée

Vincent Grandjean
Rapporteur